



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination,
des politiques publiques et de
l'appui territorial**

Bureau de l'environnement et de l'utilité
publique
Affaire suivie par M François HOTTON
Tél : 04 71 46 23 77-
Courriel : francois.hotton@cantal.gouv.fr

Aurillac, le **07 SEP. 2021**

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé le 23 juillet 2021 un dossier devant faire l'objet d'un examen au cas par cas afin de définir la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

Votre dossier a bien été reçu et a été enregistré sous le numéro 2021-UDCAP15-KK-002.

La demande concerne les deux sites exploités sous le régime de l'autorisation accordée par arrêté préfectoral 2010-662 du 21 mai 2010 pour le site de Foufouilloux-Nord, et pour le site de Foufouilloux Sud par arrêté préfectoral n°2013-1321 du 09 octobre 2013, et de l'arrêté complémentaire n°2015-0984 du 29 juillet 2015 portant modification des conditions d'exploitation d'une carrière et ses installations annexes aux lieux-dits « Foufouilloux » sur la commune de Virargues et « Prés de Nozerolles » sur la commune de Murat.

Ce dossier a été complété en date du 3 septembre 2021.

Votre dossier est désormais considéré complet. Le formulaire sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <http://www.cantal.gouv.fr/> rubrique

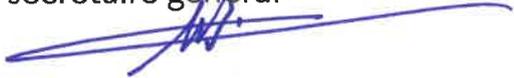
Accueil > Politiques publiques > Environnement > Avis Autorité Environnementale - conformément à l'article R122-3-1 du code de l'environnement.

Une décision sera rendue avant le 7 octobre 2021 (3 septembre + 35 jours) conformément à l'article susnommé.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites réservées à votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Charbel ABOUD

Monsieur François GUEIDAN
Directeur de l'usine IMERYS Filtration
7, rue du Stade
BP 42
15300 MURAT

Copie à :

- M. le délégué départemental de l'Unité-Interdépartementale Cantal/Allier/Puy-De-Dôme de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes,
- Mme le sous-préfet de Saint-Flour